



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

RM/JW

P.V. DEVDU 08

**Commission du Développement durable**

**Procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2015**

Ordre du jour :

Suites à donner au dossier Luxair-Lufthansa

\*

Présents : M. Gilles Baum, M. Emile Eicher (remplaçant M. Aly Kaes), M. Georges Engel, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Marco Schank, M. David Wagner, M. Serge Wilmes

M. Eugène Berger, observateur

M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

M. Tom Weisgerber, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Henri Kox

\*

Présidence : Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission

\*

**Suites à donner au dossier Luxair-Lufthansa**

Pour rappel, lors de la réunion du 10 novembre 2015, Monsieur le Ministre avait informé les membres de la Commission que l'Etat luxembourgeois avait décidé la reprise dans le cadre d'une opération de portage temporaire, des 13% du capital de Luxair que détenait Lufthansa. Il avait par ailleurs fait savoir qu'il se positionnerait sur le marché afin de rechercher un nouvel investisseur privé susceptible de racheter ces 13%. Pour tous les détails y relatifs, il est renvoyé au procès-verbal de ladite réunion.

A présent, après avoir fait distribuer le communiqué repris en annexe, Monsieur le Ministre annonce que la société Delfin S.à.r.l reprendra la totalité des actions détenues en portage par l'Etat. Delfin S.à.r.l est une holding luxembourgeoise établie dans le pays depuis une dizaine d'années et appartenant à la famille Del Vecchio.

Monsieur le Ministre précise que cette opération de revente est une opération à somme nulle pour l'Etat et qu'elle n'aura donc aucune incidence sur le budget.

\*

Suite à cette information, il est procédé à un échange de vues, dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

- la recherche d'un nouveau partenaire s'est portée à la fois sur des compagnies aériennes et sur des sociétés financières ou industrielles. Il s'est avéré que la conclusion d'un partenariat avec une compagnie aérienne était relativement hypothétique et potentiellement risqué d'un point de vue concurrentiel. C'est la raison pour laquelle un partenaire financier, avec des ramifications industrielles, a finalement été retenu. Delfin S.à.r.l a justifié son investissement par une intention de diversification de son portefeuille et d'implantation accrue au Luxembourg. La société a exprimé sa volonté de se lier à Luxair sur le long terme, sans pour autant mettre en place une stratégie de rachat ou d'ingérence dans la gestion journalière de la compagnie aérienne ;
- aucune compagnie aérienne n'a manifesté d'intérêt au rachat des parts anciennement détenues par la Lufthansa. Un investisseur potentiel d'origine chinoise s'est par ailleurs fait connaître mais, pour diverses raisons, les pourparlers n'ont pas été menés à terme ;
- toute possibilité de coopération et/ou de partenariat avec d'autres compagnies aériennes devra être prospectée et analysée avec la plus grande attention. Il est en effet important que Luxair soit membre d'un réseau de compagnies aériennes, tel que Star Alliance, afin de profiter des synergies y relatives ;
- si la rumeur selon laquelle la BIL aurait l'intention de vendre les parts de Luxair qu'elle possède s'avérait fondée, il faudrait à nouveau recomposer et restructurer le capital de la société ;
- suite à l'adoption par la Commission européenne de la « Stratégie aviation pour l'Europe », qui est un paquet de mesures ayant pour but de soutenir le secteur de l'aviation européenne au niveau mondial, Monsieur le Ministre donne à considérer que les propositions concrètes, ainsi que leur impact sur les acteurs luxembourgeois, devront être analysés en détail par le Gouvernement, qui prendra position en la matière à partir de janvier 2016. Même s'il estime qu'il est nécessaire de développer une stratégie commune au niveau européen, il est également d'avis que la libéralisation ne doit pas profiter qu'aux grands aéroports et aux grandes compagnies aériennes et qu'il faudra donc veiller à faire respecter les droits des régions et des petits pays. Dans le même contexte, Monsieur le Ministre rappelle qu'une première vague de libéralisation du secteur aérien a conduit, en application de la directive modifiée 96/67/CE du 15 octobre 1996 relative à l'accès au marché de l'assistance en escale dans les aéroports de la Communauté, à ce que tout aéroport communautaire ouvert au trafic commercial dont le trafic annuel est supérieur ou égal à deux millions de mouvements de passagers ou à 50.000 tonnes de fret ouvre le marché des services d'auto-assistance en escale ou d'assistance à tiers en escale. De ce fait, Lux-airport sera mis en concurrence notamment pour la gestion des bagages des passagers au Findel ;

- alors que le terminal dispose d'une capacité de 3 millions de mouvements de passagers et que le nombre actuel des mouvements se situe à environ 2,7 millions, Monsieur le Ministre informe que l'infrastructure de jonction entre les terminaux A et B et le déploiement du terminal B permettront d'augmenter cette capacité à 3,6 millions. Par ailleurs, un projet d'extension est à l'étude et pourrait porter la capacité de l'aéroport à 4 millions de mouvements de passagers.

Luxembourg, le 15 décembre 2015

La secrétaire,  
Rachel Moris

La Présidente,  
Josée Lorsché

# ANNEXE

Communiqué (14.12.2015)

**Delfin S.à.r.l. reprend l'intégralité des parts Luxair en portage de l'État (14.12.2015)**

Lors d'une conférence de presse conjointe en date du 14 décembre 2015, le Gouvernement luxembourgeois et la société Delfin S.à.r.l. ont annoncé la reprise par cette dernière de l'intégralité des actions Luxair, à savoir 13%, que l'État avait acquis en portage le 6 novembre 2015 de Lufthansa.

François Bausch, ministre du Développement durable, s'est félicité de la transaction : « En effet, nous sommes très contents d'avoir trouvé un investisseur présent depuis dix ans au Grand-Duché, intéressé à investir dans le secteur de l'aviation, qui croit au développement de la société Luxair et qui a manifestement l'intention de maintenir sa participation dans la firme à long terme ».

Giovanni Giallombardo, membre du Conseil d'administration de Delfin S.à.r.l., a noté que « Delfin, dans une optique de diversification de son portefeuille, a trouvé stratégiquement intéressant d'investir dans le groupe Luxair localisé dans un pays *triple A* comme le Luxembourg et croit en son développement. Nous sommes satisfaits de cette acquisition, qui, j'en suis sûr, sera profitable à long terme aux deux sociétés ».

**À propos de Delfin :**

*Delfin S.à.r.l. est une holding luxembourgeoise qui appartient à la famille Del Vecchio, établie au Luxembourg depuis dix ans. L'activité de Delfin est principalement financière, détenant des participations :*

- *dans le secteur de l'optique à travers la société Luxottica Group, fondée en 1961 par Monsieur Leonardo Del Vecchio et actuellement cotée sur les marchés boursiers de Milan et New York. Luxottica Group, de laquelle Delfin S.à.r.l. détient le contrôle, est le leader mondial dans le design, la production et la distribution de lunettes haut de gamme ([www.luxottica.com](http://www.luxottica.com));*
- *dans le secteur de l'immobilier par une participation dans la société Foncière des Régions ;*
- *dans le secteur financier par ses participations minoritaires dans des banques, sociétés d'assurances, etc.*

*Communiqué par le ministère du Développement durable et des Infrastructures et Delfin S.à.r.l.*

**Contact MDDI:**

FRANK Dany

Email : [danielle.frank@tp.etat.lu](mailto:danielle.frank@tp.etat.lu)

Tél. : (+352) 247-84406

GSM : (+352) 621 17 33 19

**Contact Delfin:**

BARDIN Romolo

Manager

Tél. : (+352) 26261623